

Extrait du registre des délibérations du
CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 23 juin 2014

Président : François de MAZIÈRES (pouvoir de Mme Corinne BÉBIN)

Sont présents : M. Claude JAMATI, Mme Stéphanie BANCAL, Mme Anne PELLETIER-LE-BARBIER, M. Guy-Michel BÉROCHE, M. Philippe BENASSAYA, Mme Agnès BENELLI-SOARES, M. Claude VUILLIET, M. Luc WATTELLE, Mme Nathalie JAQUEMET, M. Jean-Marc LE RUDULIER, Mme Juliette ESPINOS, M. Patrice PANNETIER (pouvoir de Mme Patricia GISLE), Mme Pascale RENAUD, M. Richard RIVAUD, Mme Pascale CHARTON, M. Jacques BELLIER, M. Olivier DELAPORTE, Mme Sylvie D'ESTÈVE, M. Pierre SOUDRY, Mme Florence NAPOLY, M. Philippe BRILLAULT, Mme Coralie BELMER, M. Richard DELEPIERRE, Mme Karin LE MÉNÉ, M. Michel CROUZAT, Mme Laurence de PINS, Mme Caroline DOUCERAIN, M. Jean-Loup ROTTEMBOURG, M. Marc TOURELLE, Mme Géraldine LARDENNOIS, M. Jean-François PEUMERY, Mme Francine BOBET, M. Daniel GUERSON (pouvoir de Mme Isabelle THIS SAINT-JEAN), M. Patrick CHARLES (pouvoir de Mme Frédérique KIBLER), Mme Bénédicte AGOPIAN, M. Alain NOURISSIER (pouvoir de Mme Marie BOËLLE), M. Thierry VOITELLIER, M. Michel BANCAL, Mme Magali ORDAS, M. François-Xavier BELLAMY, M. François LAMBERT, Mme Martine SCHMIT, M. Laurent DELAPORTE (pouvoir de Mme Florence MELLOR), Mme Béatrice RIGAUD-JURÉ, Mme Annick PÉRILLON (pouvoir de Mme Emmanuelle de CRÉPY), M. François SIMÉONI, M. Olivier LEBRUN, Mme Jane-Marie HERMANN, M. Jean-Michel ISSAKIDIS, Mme Marie DENAISON.

Absents excusés :

M. Bernard DEBAIN
M. Arnaud HOURDIN
Mme Sonia BRAU
M. Frédéric BUONO-BLONDEL
M. Erik LINQUIER
M. Benoît de SAINT SERNIN (s'absente)
Mme Patricia GISLE (pouvoir à M. Patrice PANNETIER)
Mme Frédérique KIBLER (pouvoir à M. Patrick CHARLES)
Mme Marie BOËLLE (pouvoir à M. Alain NOURISSIER)
Mme Corinne BÉBIN (pouvoir à M. François de MAZIÈRES)
Mme Florence MELLOR (pouvoir à M. Laurent DELAPORTE)
Mme Emmanuelle de CRÉPY (pouvoir à Mme Annick PÉRILLON)
Mme Isabelle THIS SAINT-JEAN (pouvoir à M. Daniel GUERSON)

Secrétaire de séance : François-Xavier BELLAMY

Date de convocation : 16 juin 2014

Date d'affichage de la convocation :

Nombre de conseillers en exercice : 64

Nombre de membres présents : 51

Nombre de pouvoirs : 7

N° de l'ordre du jour :

2014.06.19 : Adhésion de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc au Parc Naturel de la Haute Vallée de Chevreuse

(PNR) et désignation de ses deux représentants au sein du comité syndical du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du PNR.

- **Mme Caroline DOUCERAIN, rapporteur, donne lecture de la délibération.**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret n°2011-1430 du 3 novembre 2011 portant classement du PNR de la Haute Vallée de Chevreuse ;

Vu les statuts du Syndicat mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel de la Haute Vallée de Chevreuse modifiés par le Comité syndical le 19 mai 2014, et notamment l'article 8 qui dispose que « les communes et EPCI dont le territoire est classé, en totalité ou partiellement adhèrent au Syndicat » ;

Vu les statuts modifiés du 18 décembre 2013 de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;

Vu le règlement intérieur du Syndicat mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse approuvé par le Comité syndical du 19 mai 2014 ;

Vu la Charte du PNR de la Haute Vallée de Chevreuse 2011-2023,

Vu le courrier du 27 mai 2014 du PNR de la Haute Vallée de Chevreuse relatif à la désignation d'un représentant et de son suppléant au sein du Comité syndical du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du PNR.

Le Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse est géré par un Syndicat mixte d'aménagement et de gestion. Il concourt à la politique de protection de l'environnement, de l'aménagement du territoire, de développement économique et social et d'éducation et de formation du public. En 2011, le Parc est passé de 21 à 51 communes (43 sur les Yvelines et 8 sur l'Essonne). Il représente actuellement 109 000 habitants et 63 321 hectares. Une charte du PNR fixe les objectifs et le projet collectif que le Parc devra mettre en œuvre. La charte a été révisée en 2011 afin de redéfinir un nouveau projet de territoire. C'est ensuite le syndicat mixte qui est chargé de mettre en application ces orientations.

Les statuts du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse ont été réécrits en 2010, approuvés par le Comité syndical du 9 juillet et sont entrés en vigueur dès le renouvellement du classement du Parc pour la période 2011-2023.

Conformément aux statuts, les intercommunalités présentes sur le territoire du PNR adhèrent au Syndicat. La commune de Châteaufort étant inscrite dans le périmètre du PNR et celui de l'intercommunalité, il revient à Versailles Grand Parc de délibérer pour adhérer au PNR, en approuver les statuts et en désigner les représentants titulaire et suppléant au sein du Comité syndical. L'adhésion de l'EPCI est gratuite dans la mesure où la commune membre du Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse s'acquiesce de sa cotisation.

.....

.....

En application des articles L.5211-1 et L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales, les votes ont lieu au scrutin secret ou, si le Conseil communautaire le décide à l'unanimité, au scrutin public.

Les candidats sont appelés à se faire connaître.

Se portent candidats :

- M. Patrice PANNETIER
- M. Alain POULLOT

En conséquence, la délibération suivante est soumise à votre adoption :

APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ, DÉCIDE,

- 1) *d'approuver la Charte du Parc naturel de la Haute Vallée de Chevreuse et de s'engager à participer à sa mise en œuvre et à la respecter ;*
- 2) *d'approuver les statuts du syndicat mixte d'aménagement et de Gestion du Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse ;*
- 3) *de procéder de procéder au vote au scrutin public à la désignation d'un représentant de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc et de son suppléant au sein du Comité Syndical du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse ;*
- 4) *de désigner M. Patrice PANNETIER et M. Alain POULLOT respectivement comme représentants titulaire et suppléant de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc au sein du Comité Syndical du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse.*

M. le Président soumet les conclusions du rapporteur au vote du Conseil communautaire.

*Nombre de présents : **51***

*Nombre de suffrages exprimés : **58** (incluant les pouvoirs)*

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à la majorité absolue des suffrages exprimés (M. Benoît de SAINT SERNIN ne participe pas au vote)



Pour le Président,
Par délégation,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Olivier Berthelot'.

Olivier BERTHELOT
Directeur Général des Services

